

[ORANGE] SORTIE DES DATACENTERS : CE QUE DEMANDE LA CFDT.

SORTIE DES DATACENTERS : CE QUE DEMANDE LA CFDT

Rembobinons le film des évènements.

En mars dernier, lors de la présentation de notre nouvelle stratégie Trust the future, puis en mai devant le Sénat, la direction du groupe a réaffirmé, l'importance de la souveraineté des infrastructures d'Orange.

La CFDT ne peut que partager une telle vision.

Mais...

Le 27 juillet suite aux décisions de la gouvernance, un projet qui nous semble contraire à la stratégie Trust the Future est annoncé.

Ce projet consiste en la création d'une coentreprise (détenue à parts égales 50/50 par 2 actionnaires) ayant pour conséquence la filialisation de nos data centers avec un partenaire néozélandais.

Des calls sont alors immédiatement organisés sur plusieurs entités afin d'informer les salariés de la décision prise. Dans la foulée, une annonce est faite en grande pompe par un Communiqué de Presse sans qu'à aucun moment les élus ne fassent l'objet d'une quelconque information. Ce n'est que le 31 août que la direction nous informe que ce sujet ferait l'objet d'une consultation ... après l'information publique !

Pourtant la CFDT avait questionné :

Après un an d'interpellations sans réponse, la CFDT a fini par évoquer le sujet dans son intervention portant sur la Stratégie au comité central de mars 2026 en disant : «Sur la souveraineté en particulier, vous avez présenté dans le communiqué : [à certains de ses pairs, Orange a conservé le contrôle de l'essentiel de ses infrastructures]. Sauf erreur de notre part, il existe un projet qui consiste à vendre une partie de nos infrastructures stratégiques de data center». La direction répondait : [... nous ne nous inscrivons pas dans une logique de cession de nos data centers, car ils constituent des infrastructures stratégiques pour l'avenir].

Ce que savait alors la CFDT

En date du 25 février 2025, Orange nomme un Directeur de projet Business Développement Data Centers à compter du 1er mars 2025 au sein du CODIR de Orange Wholesale.

S'en est suivi une lettre de mission en date du 23 janvier 2026 indiquant: «'Orange Wholesale a lancé en mars 2025 un projet stratégique de business développement et de valorisation des actifs Data Centers du groupe Orange. Dans un contexte de marché en forte croissance où les data centers sont des infrastructures stratégiques concernées par des enjeux de souveraineté, et dans le cadre du processus de revue stratégique du Groupe, l'objectif du projet est d'étudier et préparer la Stratégie du Groupe dans le domaine des Data centers, avec un focus sur la France. A compter du 5 janvier 2026, nouvelle nomination pour le pilotage financier du projet.

LE PROJET ETAIT DONC BIEN ENGAGE AVANT TOUT ECHANGE AVEC VOS REPRESENTANTS

Pour la CFDT, ce projet est contraire à la défense de notre souveraineté sur les data centers

En effet, il revient à sortir du giron exclusif du groupe des infrastructures qui constituent le coeur de nos réseaux.

Faire le choix d'un projet qui sort du groupe une des rares activités prometteuse en terme de développement des emplois et des compétences, mais aussi un booster de croissance du business nous semble une aberration. La direction voudrait, de surcroît, immédiatement négocier les modalités d'accompagnement de sortie des salariés de notre entreprise sans au préalable répondre à nos questions et inquiétudes légitimes (détail en page 2).

La CFDT ne peut accepter de négocier dans ces conditions !

Nous n'avons pas de réponse à nos questions mais surtout nous pensons que ce projet est contraire aux ambitions de développement pour l'avenir de notre Groupe.

Ce ne serait plus une aberration, pour la souveraineté, de vendre nos infrastructures ?

La CFDT s'interroge sur comment Orange peut être considéré comme un acteur de confiance quand un sujet aussi sensible que nos Data Centers est instruit de la sorte, avec les élus et auprès de l'état, sans aucunement garantir une souveraineté numérique de nos infrastructures. Pour autant, la direction veut d'ores et déjà négocier les mesures d'accompagnement.

ON NE PEUT PAS NOUS DEMANDER DE NÉGOCIER SANS NOUS DONNER LES RÉPONSES !

Comment la direction peut-elle demander à la CFDT de négocier sans se soucier de l'évolution de l'emploi dans le groupe ni de l'avenir promis par nos dirigeants dans le cadre de la stratégie qu'ils ont choisi ?

Le projet de coentreprise de data centers soulève des questions majeures pour l'avenir d'Orange. Pourtant, lors de sa présentation au CSEC des 9 et 10 septembre 2026, de nombreuses interrogations stratégiques, économiques, industrielles et sociales sont restées en suspens.

Pour la CFDT, le dialogue social ne peut pas se résumer à informer les représentants du personnel une fois les projets fermement engagés et publiquement annoncés.

Un dialogue social de qualité suppose une information complète, transparente et en amont pour permettre aux élus et aux organisations syndicales de comprendre le projet, d'en mesurer les conséquences et de faire valoir leurs propositions.

Mais comment négocier lorsque les interrogations sur l'avenir des activités, des infrastructures, des emplois et des compétences restent sans réponses précises ?

La CFDT refuse que la négociation d'un volet social serve de caution à un projet dont les enjeux fondamentaux n'ont pas été suffisamment éclaircis.

Notre position est claire : nous ne refusons pas le dialogue social. Nous demandons qu'il ait réellement lieu, dans des conditions permettant une discussion loyale et éclairée.

La CFDT souhaite s'inscrire dans la négociation locale d'accompagnement des salariés de la DTSL.

Cependant, il est un préalable indispensable : des réponses précises de la direction à nos interrogations.

NOTRE EXIGENCE : UN DIALOGUE SOCIAL À LA HAUTEUR DES ENJEUX

De la transparence : des réponses précises aux questions posées par les représentants de la CFDT.

De la cohérence stratégique : des explications sur les choix opérés et leurs conséquences pour l'avenir d'Orange avec notamment une présentation au Comité Central de l'évolution de Trust The Future quant à la propriété des infrastructures.

Des garanties concrètes : sur l'emploi, les compétences, les conditions de travail et la maîtrise des infrastructures.

Une vision d'avenir : la présentation du scénario en cas de désengagement à plus long terme du partenaire.

Le respect des représentants du personnel : une information suffisamment en amont pour permettre un véritable échange et une consultation éclairée.

L'engagement de la CFDT ne se limite pas à négocier les conséquences des décisions prises par la direction. Il consiste aussi à interroger ces décisions, à en évaluer la pertinence et à défendre une autre vision lorsque les enjeux le nécessitent. Les dimensions économiques, sociales, environnementales et sociétales sont indissociables : elles sont au cœur de notre responsabilité syndicale et de notre action quotidienne.

LA CFDT CONTINUERA À PORTER CES EXIGENCES. PARCE QUE L'AVENIR D'ORANGE ET DE SES SALARIÉS MÉRITE MIEUX QU'UN DIALOGUE SOCIAL SANS RÉPONSE.

data center

Infos pratiques

Suivez-nous sur les réseaux !

Bluesky [S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES](#)

Facebook [S3C Télécoms prestataires IDF](#)

insta [s3telecomsprestatairesidf](#)

Linkedin [S3C Télécoms Prestataires IDF](#)

Threads [s3telecomsprestatairesidf](#)

Tiktok [S3CTélécomsPrestatairesIDF](#)

Documents

[SORTIE DES DATACENTERS : CE QUE DEMANDE LA CFDT](#)